



9 mars 2026

Agents de SNCF Gares & Connexions

En signant l'avenant à l'accord d'intéressement en juin 2024, l'UNSA G&C a souhaité que les salariés de la SA soient encore plus associés au partage de la création de valeur réalisée au cours de l'année.

INTÉRESSEMENT

1335 € *



Focus sur les 7 critères

#1 EBITDA

Objectif en Surperformance
Résultat : 580 €

#2 Cash Flow Libre

Objectif en Superperformance
Résultat : 230 €

#3 Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt
Objectif Non Atteint
Résultat : 0 €

#4 Taux d'engagement mesure sur le baromètre « C'est à vous »
Objectif atteint
Résultat : 50€

#5 Taux de réalisation des EIA
Objectif en Superperformance
Résultat : 165 €

#6 Note de satisfaction globale au baromètre de satisfaction (BSC)
Objectif en Surperformance
Résultat : 170 €

#7 Trajectoire Carbone
Objectif atteint
Résultat : 140 €

Des négociations vont s'ouvrir en 2026 pour permettre la signature d'un avenant à l'accord intéressement en cours.

En votant UNSA-Ferroviaire, vous avez l'assurance d'un accord de haut niveau.

Pour être valable, un accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés.

La confiance que vous avez accordée à l'UNSA-Ferroviaire lors des dernières élections CSE G&C permet à vos représentants UNSA G&C de négocier et signer **SEULS** cet accord .

* pour un salarié présent à temps plein toute l'année 2025

À l'UNSA, PAS DE BLA-BLA, QUE DES RÉSULTATS !



L'intéressement grâce à l'UNSA Ferroviaire
c'est 6270,73 € en 5 ans
pour les agents de Gares & Connexions

2022	2023	2024	2025	2026
913 €	1213 €	1358,73 €	1451 €	1335 €

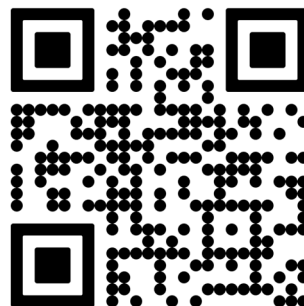
À l'UNSA Ferroviaire, nous travaillons concrètement pour votre pouvoir d'achat sans dogmatisme, ni populisme mais avec seul objectif:
AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Rejoignez-nous !

Les revendications de l'UNSA-Ferroviaire

#1 Un accord d'intéressement Groupe permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement reprenant des critères identiques et cohérents.

#2 En attendant la signature d'un tel accord, l'UNSA demande un supplément permettant à tous les salariés de bénéficier d'un minimum d'intéressement à quatre chiffres.



EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INTÉRESSEMENT

› L'intéressement ouvre également droit au placement de son montant, pour une durée de cinq ans, sur le plan d'épargne groupe (PEG), permettant à l'entreprise d'apporter un abondement.

En plaçant **1335 € brut** sur le PEG, vous bénéficierez de **270,55 € brut** d'abondement*, soit au total **1605,55 € brut**.

*pour un salarié n'ayant pas déjà bénéficié de l'abondement au titre de précédents versements sur l'année en cours, et en cas de placement de l'intégralité de la prime